

FRANCHISSEMENTS DE LOIRE COEUR MÉTROPOLITAIN

UN DÉBAT PUBLIC OUVERT À TOUS

Principes, méthodes, outils

AVRIL 2014



Saisi à l'été 2013 par le Président de la Communauté urbaine, Gilles Retière, sur les modalités du futur débat public sur les franchissements de Loire, le Conseil de développement a livré en janvier 2014 une série de pistes de propositions. En avril 2014, il détaille ses propositions, notamment à l'attention des nouveaux élus issus des récentes élections de mars.

Pas plus qu'en janvier, les propositions d'avril ne sont définitives, adjectif bien prétentieux dès lors qu'on parle de débat public.

Ces propositions sont d'abord des invitations.

Invitation d'abord à prendre conscience que le territoire va vivre un nouveau "moment urbain" qui ne saurait être réduit à un débat technicisé. La traversée de la Loire est l'occasion de réfléchir à la place du fleuve dans la Ville, laquelle dépasse la simple confrontation d'arguments techniques dont la rationalité peut varier avec le temps.

Invitation aussi à un débat public d'un nouveau type ; on pourrait aussi dire invitation à l'innovation si le mot ne se dépréciait pas aussi vite. La métropole

nantaise a longtemps été pionnière en matière de choix publics pour la mobilité comme d'initiatives pour la participation des habitants. Elle doit s'inscrire dans cette histoire de pionniers et c'est la raison pour laquelle le Conseil a proposé que le pilotage du débat soit indépendant du maître d'ouvrage des futurs aménagements.

Invitation enfin à l'écoute la plus large, celle aussi de ceux qui sont sans voix ou qui n'ont pas de porte-parole, celle de ceux dont la vie quotidienne est davantage rythmée par les difficultés de circulation que par le souci de l'esthétique urbaine.

C'est cette combinaison d'invitations qui pourra servir de base à un débat public utile et qui marquera, peut-être, une nouvelle manière de concevoir les politiques publiques au XXI^e siècle, une sorte de transition du dirigisme éclairé vers une nouvelle forme de décision démocratique.

Philippe Audic
Président du Conseil de développement de Nantes métropole

"Le franchissement d'un fleuve est une expression peu adaptée.
Il faudrait parler bien davantage de passage, de traversée, de transition, de liaison, de connexion, de voyage et presque... d'aventure"



Une occasion de renouveler le débat public

Une approche originale

Pour la première fois de son histoire, le Conseil de développement de Nantes métropole a été saisi sur la méthodologie du débat public et non pas sur le choix d'une infrastructure ou d'un programme.

Ce type de question est, en règle générale, plutôt soumis à un bureau d'études spécialisé. Soumettre cette question à une assemblée citoyenne, comme celle du Conseil de développement, constitue une marque de confiance dans son impartialité et sa fiabilité.

Rappelons que cette "saisine" a été formulée avant le début de la campagne pour les élections municipales, période pendant laquelle le Conseil de développement a pu travailler en toute indépendance.

Une opportunité de renouvellement de la participation citoyenne

Cette question posée au Conseil de développement intervient au moment opportun puisqu'elle conforte sa réflexion sur sa propre évolution. Le Conseil poursuit en effet l'objectif de passer d'une simple structure de propositions à un lieu de débats beaucoup plus large.

Les conditions de la "participation citoyenne" sont en effet fortement interrogées aujourd'hui dans une période souvent qualifiée de "déprime" ou de "lassitude" démocratique.

Une occasion de dépasser le concept, déjà traditionnel, de démocratie participative est ainsi offerte, au moment où de nouvelles générations d'élus arrivent au pouvoir et appréhendent la gestion des affaires publiques avec des repères renouvelés.

Un climat de défiance

La question posée au Conseil de développement intervient aussi dans une période qui voit croître le niveau de défiance des habitants vis-à-vis des institutions. Le rapport au projet, au grand équipement a complètement changé de nature en même temps que la capacité des finances publiques évolue défavorablement avec la crise économique.

Ce climat de défiance est sans doute beaucoup plus grave que ne peut le traduire sa seule expression dans les urnes, si spectaculaire soit-elle. Plus que jamais, les conditions d'élaboration de la décision publique constituent un enjeu démocratique qui transcende la plupart des clivages traditionnels.

Par ailleurs et malgré tous les efforts pour en faire une question locale, l'affaire "Notre Dame des Landes" est devenue au fil du temps quasi "extra-territoriale". Sa gestion et les diverses péripéties qui ont émaillé son histoire récente laisseront des traces durables qui réapparaîtront à chaque prise de grande décision locale. Il est important d'en tenir compte pour ne pas renouveler certaines erreurs.





Un nouveau moment urbain

Façonner un nouveau coeur

La question des nouveaux franchissements de la Loire intervient dans un "moment urbain" fondateur d'une nouvelle structuration du coeur de Nantes et de la métropole. Pour former ce nouveau cœur urbain, viennent s'ajouter au(x) centre(s) historique(s), "l'île de Nantes", le quartier "Malakoff-Pré Gauthet et la gare", "le Bas Chantenay" et l'espace "Pirmil-Rezé les Isles". Dans ce vaste secteur, traversé par la Loire, 200 ha sont disponibles pour de grands aménagements parmi lesquels le nouveau CHU n'est pas le moindre.

Ce nouveau moment d'urbanité de la métropole nantaise sera la marque de l'action des décideurs du début du XXI^e siècle. C'est un enjeu considérable pour eux avec la charge de poursuivre la construction d'une ville qui soit à la mesure de son ambition –celle de l'attractivité et de l'ouverture au monde– et de sa tradition, celle d'une présence fluvio-maritime qui l'a construite.

Une mobilité de plus en plus fine et complexe

D'après les études conduites par Nantes métropole pour les 20 ans qui viennent, 2 millions de m² de logements, d'équipements, d'activités généreront 40 000 emplois et 40 000 habitants supplémentaires dans ce nouveau "grand cœur" de Nantes.

Cette attractivité entraînerait une prévision de 300 000 franchissements supplémentaires par jour sur les deux bras de la Loire à l'intérieur du périurbain.

Le développement de l'Île de Nantes, l'arrivée du CHU dans cet espace vont créer de nouveaux flux et de nouveaux parcours, pas toujours repérés par les études.

Dans cet espace urbain, les habitants ont besoin de liens toujours plus nombreux et toujours plus variés. Cela ne se traduira pas seulement par la réalisation d'infrastructures lourdes mais aussi par la multiplication des offres et des combinaisons d'offres de toutes natures.



La Loire est le lien

La Loire irrigue ce grand coeur métropolitain et constitue d'abord un lien avant d'être un obstacle. Ce fleuve, que la Ville redécouvre peu à peu par la valorisation de ses rives, est le sang de cet espace urbain en devenir.

La Communauté urbaine est donc dans son rôle en engageant les études de faisabilité pour plusieurs types d'infrastructures :

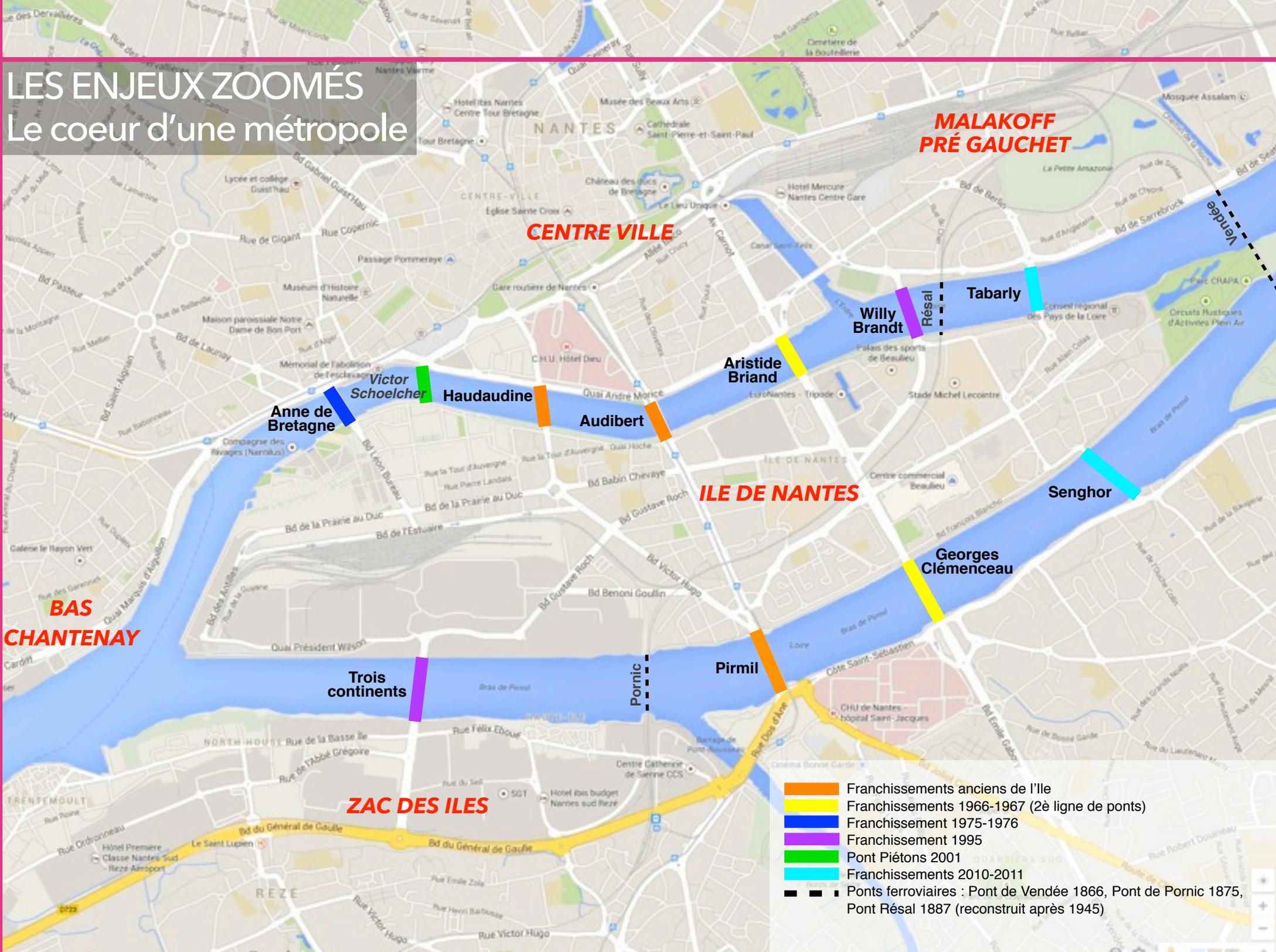
- l'élargissement du Pont Anne de Bretagne pour les transports collectifs et les vélos
- un "transport par câble" (téléphérique) complémentaire reliant le Nord et le Sud de la Loire
- un pont à transbordeur pour le franchissement du fleuve par les piétons et les vélos, avec évaluation de l'impact touristique
- un tunnel entre Trentemoult et Chantenay.

À ces infrastructures nouvelles, il faut ajouter les études pour améliorer le fonctionnement d'équipements déjà existants : périphérique et transports par Bacs.



LES ENJEUX ZOOMÉS

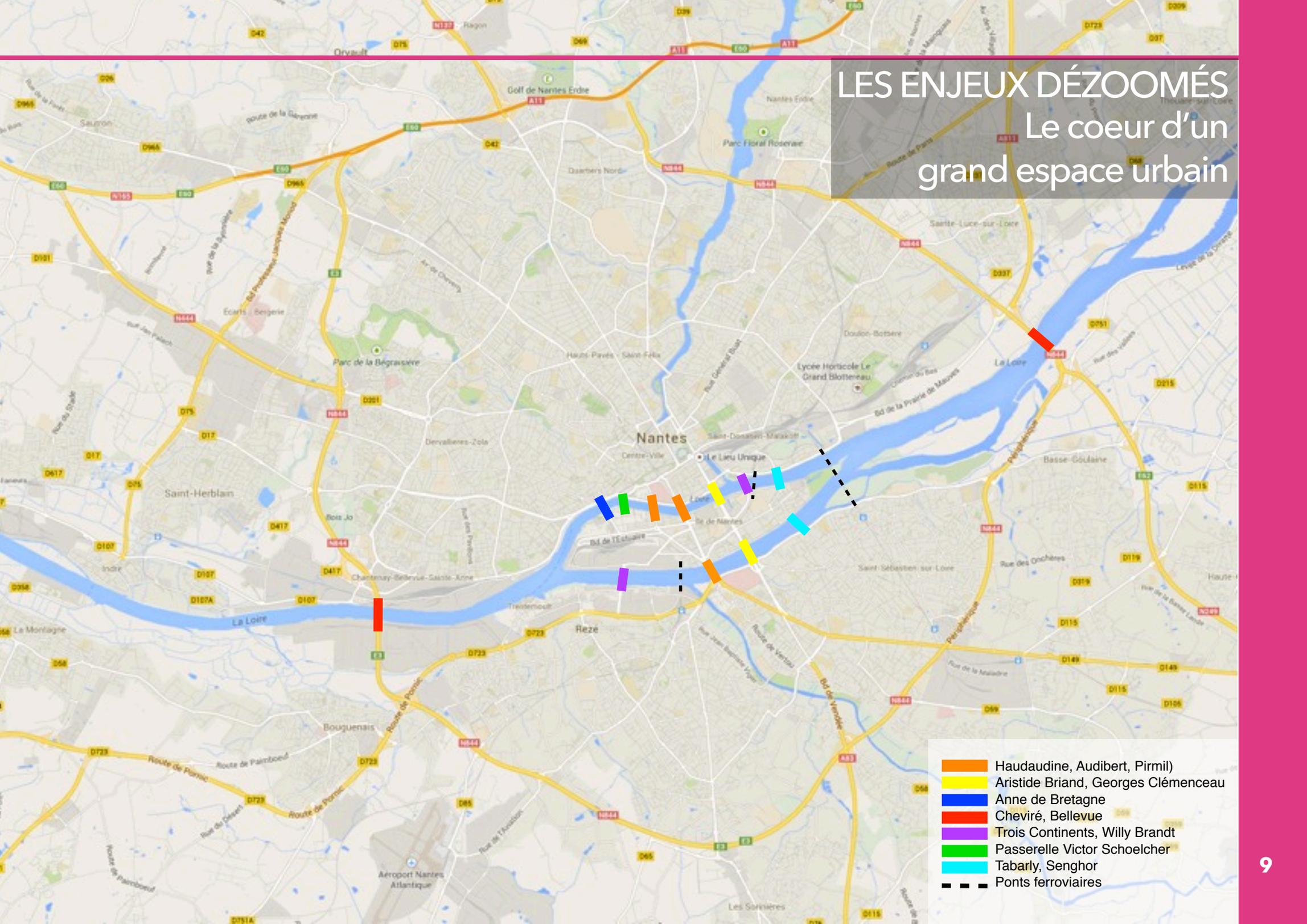
Le coeur d'une métropole



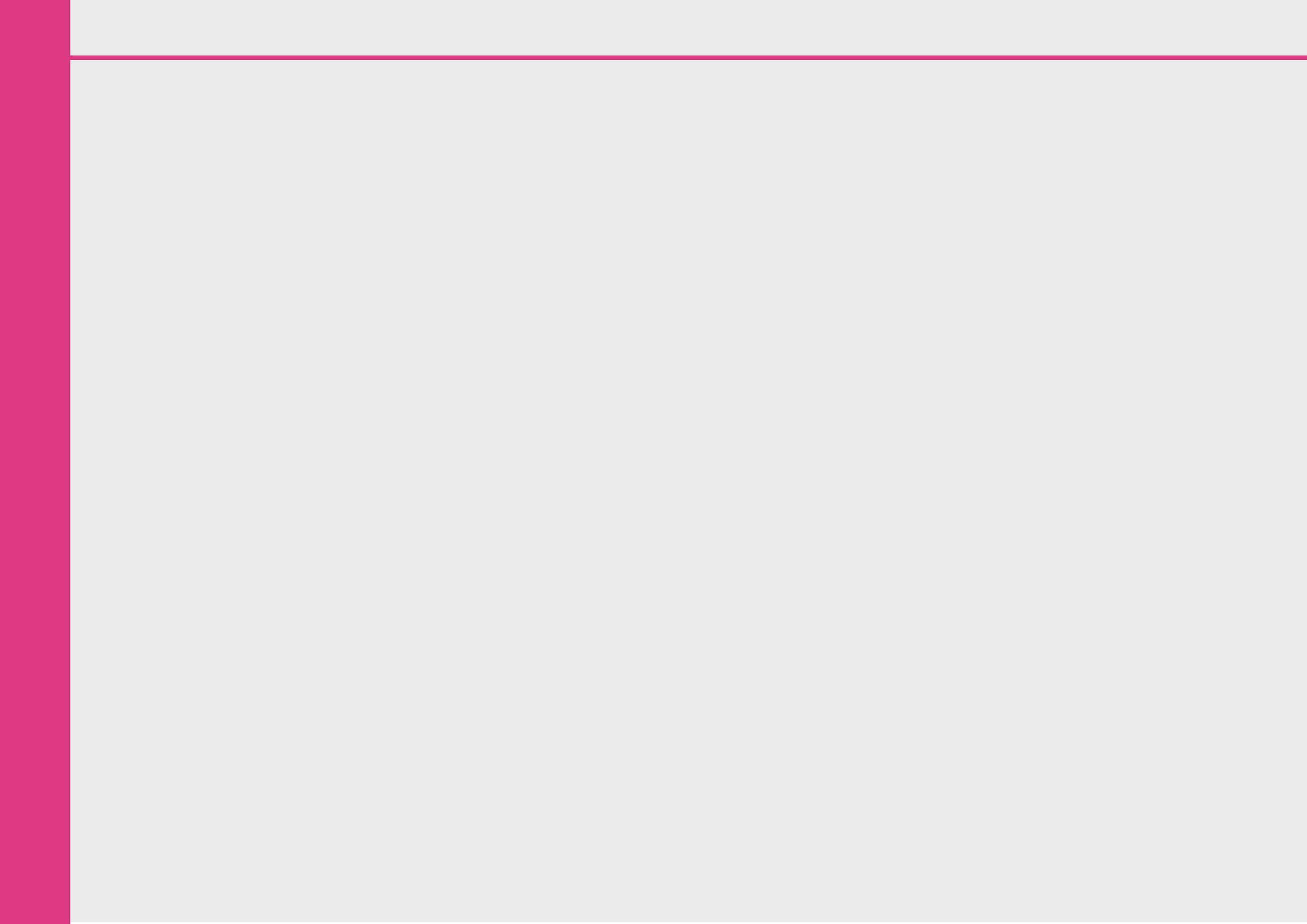
- Franchissements anciens de l'île
- Franchissements 1966-1967 (2^e ligne de ponts)
- Franchissement 1975-1976
- Franchissement 1995
- Pont Piétons 2001
- Franchissements 2010-2011
- Ponts ferroviaires : Pont de Vendée 1866, Pont de Pornic 1875, Pont Résal 1887 (reconstruit après 1945)

LES ENJEUX DÉZOOMÉS

Le coeur d'un grand espace urbain



- Haudaudine, Audibert, Pirmil
- Aristide Briand, Georges Clémenceau
- Anne de Bretagne
- Chevirié, Bellevue
- Trois Continents, Willy Brandt
- Passerelle Victor Schoelcher
- Tabarly, Senghor
- Ponts ferroviaires





Débattre de l'âme de Nantes

Le rapport à la Loire, c'est une histoire amoureuse

On a déjà beaucoup écrit sur la Loire et le Conseil de développement n'ajoutera rien de nouveau si ce n'est rappeler que ce fleuve est à l'origine à la fois de la fondation et du développement du territoire. C'est sur cette base aussi simple que fondamentale que le débat public sur les franchissements devra s'ouvrir.

Le "Projet 2005",¹ document prospectif élaboré en 1996 par le District de l'Agglomération nantaise, ancêtre de la Communauté urbaine, alertait sur la nécessité de reconquérir un fleuve² un peu oublié et souvent abandonné : quais dévalorisés, sites à l'abandon, système hydraulique perturbé, espaces naturels dégradés...). Depuis 20 ans, une autre approche a été engagée qui a permis de redonner à la Loire un rôle renouvelé sur les plans urbanistique, environnemental et économique.

L'histoire des Nantais et de leur fleuve a pris aujourd'hui une autre dimension, mais, comme toutes les histoires d'amour, elle a besoin d'être renouvelée en permanence pour... durer. L'étape historique qui s'ouvre au début de ce siècle, avec la création d'un nouveau cœur métropolitain, marque un nouvel élan dans les rapports que les nantais entretiennent au fleuve et par conséquent qu'ils entretiennent entre eux.

Dans un premier temps, il ne s'agit donc pas d'un débat entre des solutions techniques répondant à des questions de flux. Celui-ci viendra en son temps mais après qu'un autre débat aura eu lieu, plus affectif, pour définir le nouveau rapport au fleuve du XXI^e siècle.

¹ http://www.nantes-citoyennete.com/X_FICHIERSPDF/960000_Projet2005_District.pdf

² cf. "Atlas des Rives de Loire", publié par l'AURAN à la fin des années 90 - www.auran.org

Les nantais n'ont pas tous le même rapport au fleuve

La population de la métropole nantaise se renouvelle vite et c'est le propre des grands centres urbains attractifs.

Dès lors, comment analyser le rapport des habitants avec le fleuve et comment ne pas se tromper d'approche ? L'image de la Loire est-elle la même selon les générations ? Quelle est la perception des activités portuaires ? Quelle place occupe la Loire dans l'imaginaire nantais, alors que le fleuve est souvent peu visible et que ses abords sont encore souvent peu amènes ? Quelle est la "fibre" maritime des décideurs politiques d'aujourd'hui ? Quelle est la place du fleuve et de son rôle dans les représentations mentales des habitants et de leurs élus ?

Ces questions sont fondamentales pour éviter les incompréhensions entre ceux qui sont attachés à une Loire de la tradition fluvio-maritime et ceux pour lesquels le fleuve est un objet d'agrément et de décor de la Ville. Débattre des franchissements doit tenir compte de ces attachements multiples, et peut-être contradictoires, qui renvoient à des images différentes du territoire.



Une dimension fluvio-maritime métropolitaine à réinventer

La définition d'un nouveau cœur métropolitain va constituer l'occasion de redéfinir les rapports au fleuve mais aussi de reconstruire les bases de l'activité fluvio-maritime contemporaine.

Les nostalgies sont respectables, et souvent nécessaires à la vie des hommes, mais elles ne constituent qu'une faible part du matériau nécessaire à la construction de l'avenir.

La Loire appartient à l'Histoire. Elle reste une voie de communication pour les marchandises et les hommes mais c'est aussi une source d'énergie renouvelable, un espace public et de loisirs, un lieu de préservation et de développement du patrimoine, un lieu d'expérimentations de nouveaux projets urbains, un lieu de rencontre entre la nature et la ville...

La reconquête de la Loire, entamée il y a 20 ans, doit connaître aujourd'hui un second souffle et le débat ouvert à l'occasion des franchissements est l'occasion d'une nouvelle appropriation, fondée sur les préoccupations contemporaines. La dimension fluvio-maritime de la métropole nantaise reste constitutive de l'harmonie du territoire et de sa continuité historique. Elle doit pourtant se réinventer pour accompagner une nouvelle étape historique.



Quatre projets à ce jour mais peut-être plus encore demain...

L'ouverture d'un débat public sur les franchissements s'opère dans un contexte très particulier, celui de la "mixité" des infrastructures envisagées.

La configuration institutionnelle est en effet assez nouvelle dans la mesure où elle repose sur deux grandes catégories de projets à ce jour :

- ceux qui émanent de la collectivité publique et de ses services
- ceux qui émanent d'initiatives citoyennes portées par divers groupes ou associations.

Les projets "officiels" sont celui d'un éventuel tunnel entre Chantenay et Tremoult et celui de l'élargissement du Pont Anne de Bretagne pour les transports collectifs et les vélos.

Les projets qu'on peut qualifier de "citoyens" sont celui d'un nouveau Pont Transbordeur³, outil de mobilité et phare touristique, et celui d'un "transport par câble" (téléphérique)⁴ reliant le Nord et le Sud de la Loire.

Le cas de figure est assez original pour être souligné. Nantes métropole a mis à l'étude de faisabilité ces quatre projets, ce qui constitue une forme d'avancée démocratique dans la prise en compte d'initiatives venues d'ailleurs que de la sphère technico-politique habituelle de la décision.

³ Projet développé par l'Association "les Transbordés". <http://www.lestransbordes.org>

⁴ http://www.nantes-citoyennete.com/X_FICHIERSPDF/100325_Diaporama_Telepherique.pdf

Mais cette prise en compte a une autre signification, beaucoup plus importante : à partir du débat public peuvent naître aussi d'autres projets, non encore envisagés à ce jour.

Il peut s'agir de la combinaison ou de l'adaptation de projets existants mais cela peut déboucher aussi sur d'autres types d'infrastructures en d'autres lieux que ceux préalablement envisagés.

Du point de vue démocratique, cette situation est porteuse de développements originaux en matière de co-construction de politiques publiques.

La manière dont la collectivité publique sera capable de gérer cette situation conditionnera son positionnement général sur tous les nouveaux projets pour les années à venir.





Temps long de réalisation mais... décision rapide

Les temps de réalisation des équipements publics s'allongent au fil du temps, compte tenu des temps de procédures.

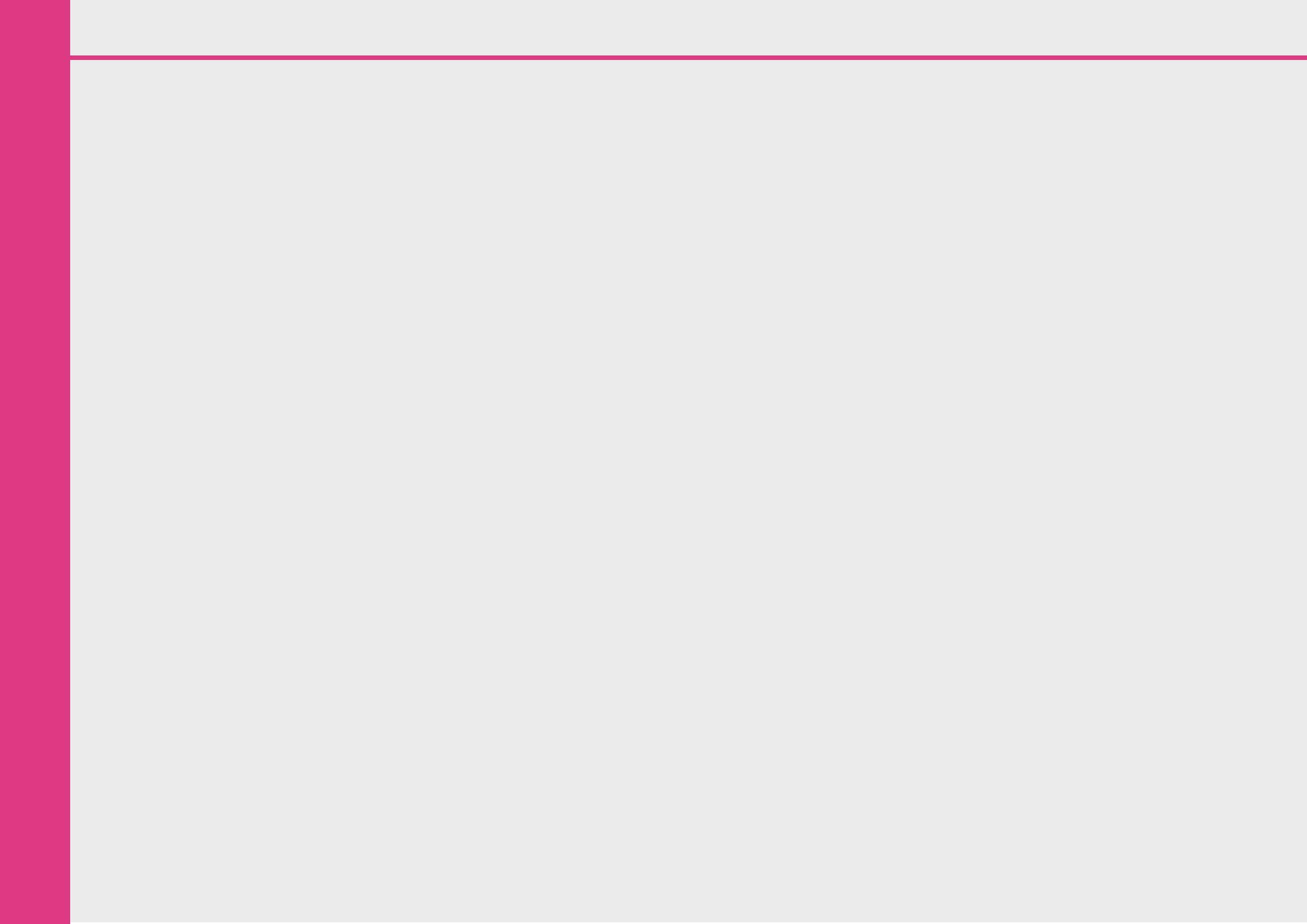
La construction d'un équipement de type "Pont" peut prendre aujourd'hui de 7 à 8 ans, celle d'un tunnel de 10 à 15 ans. La réalisation d'un Pont Transbordeur, compte tenu de sa double fonction déplacements/tourisme et de son caractère novateur implique également une durée assez longue.

Dès lors, les infrastructures envisagées, quel que soit le choix qui sera fait, ne pourront guère être opérationnelles avant 2022-2023 pour les plus simples, 2030-2035 pour les plus complexes. En tenant compte de ces délais incompressibles, et même plutôt extensibles si l'on tient compte des aléas de toute nature, la collectivité publique est contrainte de prendre une décision assez rapide si elle souhaite ne pas trop différer la mise en service des infrastructures qui seront choisies.

Par ailleurs, le temps du débat public ne doit pas être inférieur à 6-8 mois si l'on veut qu'il soit productif.

Il faut donc concilier les exigences des procédures et celles du débat, qui doivent concourir ensemble à la qualité des choix.

Temps long de la réalisation comme du débat aboutissent à la nécessité d'une première prise de décision à l'horizon fin 2015 – début 2016. Dans ces conditions, il importe que le grand débat public soit lancé sans tarder.





LE SOCLE DU DÉBAT PUBLIC

Pour porter ses fruits, un débat public doit s'appuyer sur quelques principes fondamentaux. Leur respect est la condition de l'acceptation de la décision

Pouvoir débattre du... débat



Le débat public qui va s'ouvrir dans la métropole n'est pas classique. Il ne s'agit pas seulement de débattre d'un équipement et des conditions de sa réalisation mais d'abord de dialoguer sur de grandes questions urbaines qui déboucheront ensuite sur des choix d'aménagement.

Nantes métropole a mis à l'étude plusieurs types d'infrastructures dont on voit bien qu'elles ne concernent pas que la mobilité, même si cela en constitue une part essentielle. D'autres éléments, tout aussi essentiels, sont en jeu :

- la forme urbaine de la ville pour les 50 années à venir, son rapport au fleuve et à l'eau en général
- l'image maritime et fluviale et sa traduction dans le paysage urbain
- l'attractivité économique et touristique
- la nouvelle urbanité nantaise fondée sur un triptyque mobilité/qualité de vie/image
- la vision qui est proposée par la métropole (au sortir d'une élection municipale, c'est un élément majeur)
- le devenir de l'Île de Nantes : s'agit-il de la poursuite d'un projet urbain spécifique ou de l'aménagement d'un quartier autour du nouveau CHU ?

Le futur débat public sera aussi celui du ressenti des habitants. Il s'appuiera sur le vécu des "franchisseurs" (travail, loisir, mode de transport) mais aussi sur celui des "bouchonneurs" qu'il ne faut pas nier et qui, matin et soir, sont confrontés à des conditions difficiles.

Le débat sera aussi celui des promeneurs, celui des riverains et celui de ceux qui sont éloignés de la Loire (certains ne la traversent jamais).

Les échanges remettront aussi en lumière la question du "ferroviaire" et de sa place dans l'aménagement de l'espace urbain.

Dans le même temps, le débat ne sera pas déconnecté des grands enjeux de ce qu'on appelle aujourd'hui "la recherche d'un nouveau modèle de développement" : conséquences à venir des dérèglements climatiques, renchérissement du coût des carburants, invention de nouveaux modes d'habiter, de se déplacer...

Dans ce contexte, le cadre du débat mérite d'être interrogé non seulement au regard du vécu actuel des habitants mais aussi des grands choix d'urbanisme pour l'avenir. Il y a un enjeu prospectif dans ce débat qui peut s'apparenter à une prolongation de la démarche "Ma Ville demain".

Dès lors, le débat public ne devra pas se limiter à un simple choix qui s'apparenterait à un "QCM du franchissement". Ce débat ne doit pas consister à approuver ou non les propositions déjà présentées ; il doit aussi être l'occasion d'en ajouter, d'en retrancher ou de proposer d'autres options d'aménagement.

Les citoyens doivent pouvoir formuler leurs questions et les confronter à celles de la puissance publique.

Dès lors, l'intitulé du débat pourrait s'articuler autour d'une formule que les communicants traduiront sûrement dans un langage plus vendeur :

"La Loire demain"

Vivre avec le fleuve au cœur de la métropole du XXI^e siècle

La reformulation des questions initialement introduites par le maître d'ouvrage des futurs aménagements permettra de mieux définir les objectifs du grand débat.

Les résultats attendus doivent permettre d'éclairer la décision publique à partir :

- des priorités affichées par les habitants : correspondent-elles à celles affichées par les décideurs ?
- de la définition d'une vision prospective du territoire : la ville, la Loire, la vie demain...
- du recueil des propositions précises d'un maximum habitants (de l'école maternelle au club des retraités...)
- du recensement des "ressentis" les plus variés possibles.

La qualité et la réussite d'un débat qui serait repositionné par les habitants sera la condition du meilleur recueil des éléments nécessaires à l'établissement d'un futur plan-guide pour la Loire : celui des franchissements mais aussi celui d'autres aménagements...).



L'open data, le vrai...



Pour qu'un débat public soit efficace, il faut que les informations soient disponibles, fiables, impartiales et sincères.

Il faut souligner que la Communauté urbaine a joué le jeu en mettant à disposition du Conseil de développement un certain nombre d'études déjà réalisées. Il faut que cette logique continue de s'appliquer et s'élargisse dans une démarche vers un plus large public. Il serait contre-productif de vouloir dissimuler des éléments qui finiraient de toute manière par apparaître au grand jour.

Par ailleurs, la qualité du débat dépend autant de la connaissance des motivations que des seuls argumentaires techniques. Qu'est-ce qui motive le débat ? Des franchissements insuffisants ou pas ? Une vision prospective d'un nouveau cœur métropolitain ? Une réponse à l'arrivée du CHU sur l'île de Nantes ? Quelle est la vision de la collectivité ?

Pour que le débat porte ses fruits, le principe doit être celui de "l'open data total". Tout doit être mis sur la table. Les collectivités locales ont entamé une politique d'ouverture des données publiques vers les habitants.

C'est une initiative encourageante qui a besoin d'être élargie pour ne pas se limiter au minimum vital. La dissimulation n'est plus forcément une vertu politique du temps présent.

Le temps de la décision "pré-découpée" est d'autant plus révolu que la rétention d'informations deviendra une pratique de management de plus en plus risquée au fil du temps.



Accepter l'initiative venue d'en bas

Dans l'esprit d'un débat ouvert, il faudra éviter que les échanges se construisent seulement sur l'acceptation ou la contestation d'une initiative "descendante".

Dans ce type de débat, ce serait une attitude totalement contreproductive.

Il est impératif d'éviter l'attitude, encore souvent répandue dans la sphère technico-politique, fondée sur le mode "voilà ce qu'il faut en penser". Dans un grand nombre de débats, ceux qui sont en charge de la préparation de la décision conservent une tendance à la "condescendance" envers des habitants qu'on peut écouter mais sans beaucoup plus...

La question que les décideurs doivent se poser est la suivante : de quoi les habitants ont-ils vraiment envie de parler ? Ils n'ont pas toujours simplement envie de réagir à des propositions mais aussi d'en faire eux-mêmes.

Ils peuvent donc aborder le sujet du débat d'une autre manière que ceux qui sont en charge de la décision.

Le croisement de l'ascendant et du descendant est aujourd'hui à la fois une condition du bon fonctionnement des sociétés démocratiques et une garantie d'une certaine forme d'équilibre dans la décision. La seule qualité de représentant élu ne confère pas l'infailibilité, celle de citoyen non plus. Dans une société du savoir répandu et partageable, c'est le mélange, la confrontation et l'échange qui permettent l'acceptation.

Croiser l'ascendant et le descendant et accepter la part venue d'en bas sont aujourd'hui une condition de la bonne qualité de la délibération.

La parole aux "sans voix"



Le débat ne doit pas s'adresser seulement à ceux qui sont motivés, même s'ils peuvent déjà être nombreux quand on fait appel à l'expression du ressenti.

Etre sans voix ne signifie pas nécessairement être pauvre et habiter un quartier qu'on qualifie, selon le porteur des politiques publiques, de "populaire" ou de "sensible". Etre sans voix c'est souvent avoir beaucoup de choses à dire mais ne pas trouver le canal d'expression ou le porte-parole. La catégorie des "sans voix" ne doit pas être approchée avec des pré-supposés.

En matière de débat public, donner la parole aux sans voix c'est permettre des expressions variées : celle du chômeur dont la mobilité est réduite par la situation financière comme celle du travailleur qui se plaint de devoir passer plusieurs heures de son temps dans des déplacements ralentis, celle de tous ceux qui se sentent concernés mais qui ne se sentent pas représentés par des groupes organisés, celle de ceux qui ne sont pas "militants" de tel ou tel mode de transport ou de telle ou telle cause mais qui aiment leur Ville à leur manière et

qui sont attentifs à son devenir, celle enfin de ceux qui parlent bas et que les décideurs n'entendent pas.

Donner la parole aux sans voix semble une évidence, il sera encore mieux d'y mettre les moyens pour la rendre vraiment possible.

Dans un contexte social de plus en plus fragmenté, il faut donc rechercher les moyens de toucher le plus largement les habitants. Cela supposera de multiplier les formules pour obtenir une très large palette de points de vue. Cela suppose aussi une capacité d'adaptation à tous les publics et quelques efforts d'imagination.

Une mauvaise lecture du débat public serait de considérer qu'il s'est bien déroulé s'il n'y a pas eu de grandes contestations repérées. Cela pourrait seulement vouloir dire que la parole ne s'est pas assez largement exprimée.



Capter la subjectivité

Il existe déjà, sur le territoire métropolitain, une très grande variété de dispositifs de médiation, de connexion, de participation... qu'il faudra utiliser pour capter les ressentis et les attentes des habitants. Les structures participatives de toute nature sont particulièrement nombreuses et certaines ont déjà un acquis important de réflexion sur la thématique de la Loire.

Cette multiplicité de dispositifs de participation est un excellent moyen de rechercher la variété des approches et les divergences. Dans un débat public, il ne faut pas nécessairement chercher à obtenir des citoyens une position unanime mais au contraire à repérer la variété des attentes et aussi les contradictions, les oppositions, voire les conflits.

La prise de décision ne repose pas que sur le partage de grands objectifs mais aussi sur la capacité à apporter un bouquet de réponses à des demandes va-

riées. S'agissant d'une thématique comme celle de la Loire et de sa traversée, les réserves de subjectivité sont importantes.

Dans cet esprit, peut-être faut-il accepter de dépasser le mythique "intérêt général" qui porterait la solution idéale et dont les représentants élus se sentent investis ? Peut-être faut-il accepter d'examiner des conflits d'intérêts collectifs légitimes ?

À titre d'exemple dans ce débat public, la grande question de la relation Nord Loire/Sud Loire resurgira immanquablement. Elle se traitera mieux en recensant d'abord les conflits d'intérêts et en recherchant une variété de réponses qu'en cherchant à dégager un "intérêt général" qui continuera d'être vécu comme l'imposition d'un point de vue sur un autre.

Renouveler le sens des échanges : décideurs/citoyens mais aussi citoyens/citoyens



L'enjeu du débat public n'est pas seulement d'organiser le dialogue entre des élus décideurs et des citoyens selon la traditionnelle logique "descendante" mais aussi entre les citoyens eux-mêmes.

Dans le cas précis de la Loire et de sa traversée, on a vu que des citoyens qui s'organisent peuvent être porteurs de projets d'un niveau technique équivalent à celui des collectivités. Il ne s'agit pas simplement d'idées plus ou moins élaborées mais bien de dossiers complets, étayés qui dépassent le seul cadre associatif et qui peuvent associer aussi entreprises et experts. À cet égard, le cas du projet de nouveau Pont transbordeur est assez emblématique de cette nouvelle capacité d'initiative citoyenne.

Ces projets ne doivent pas être soumis seulement à l'appréciation des élus décideurs, dans une logique traditionnelle qui serait inversée, mais aussi à celle des autres citoyens.

Cet échange entre les citoyens eux-mêmes, dont le niveau de compétence technique peut équivaloir à celui des experts, est aujourd'hui un des grands enjeux de la participation et c'est une donnée fondamentale du débat public.

Sans ce renouvellement des échanges, se met en oeuvre une opposition de lobbies dont certains peuvent aussi être "citoyens".



L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

Le pilotage du débat : pourquoi le confier obligatoirement à Nantes métropole ?



Le débat public sur les franchissements de Loire vient en amont de la définition des projets techniques précis et son objet a un caractère beaucoup plus prospectif que technique.

Les infrastructures seront, dans tous les cas, soumises, une à une, aux procédures de concertation classiques et légales. En fonction de leur coût, elles pourraient relever aussi de la compétence de la Commission Nationale du Débat Public⁵. Pour mémoire et s'agissant de projets dépassant les 300 M€, la loi stipule qu'ils relèvent obligatoirement de la compétence de la CNDP dont la saisine est également possible pour les projets entre 150 et 300 M€.

Rappelons que, dans le cas d'un débat public organisé sous l'autorité de la CNDP, il s'organise indépendamment du maître d'ouvrage selon quatre grands principes :

- la transparence
- le débat argumenté
- l'égalité de traitement
- la neutralité.

La Commission du débat public offre la parole et l'argumentation à tous mais n'exprime pas d'avis sur le fond ni de recommandation.

Auditionnés par le Conseil de développement, Laurence Monnoyer et Jacques Archimbaud, Vice-Présidents de la CNDP ont recommandé que, quelle que soit la nature du débat, son organisation ne soit pas pilotée par le maître d'ouvrage. Cela reviendrait donc à recommander ici un débat dont Nantes métropole n'assurerait pas l'organisation.

S'agissant d'un débat dont l'objet n'est pas encore de choisir une ou plusieurs infrastructures, le pilotage direct par Nantes métropole ne doit pas être une question taboue. Rappelons pour mémoire que la démarche "ma Ville demain" n'a pas été pilotée directement par Nantes métropole mais par l'Agence d'urbanisme. Rappelons aussi que la loi de création de la métropole de Paris prévoit la création d'une "commission métropolitaine du débat public".

Dans cet esprit, le Conseil recommande que cette question du pilotage direct du débat par le maître d'ouvrage soit débattue dans le sens de l'autonomie de l'organisation.

⁵ <http://www.debatpublic.fr>



Une commission locale du débat public autonome

Dans le souci de ne pas créer une instance lourde et de générer de nouvelles dépenses de fonctionnement, un dispositif léger pourrait être envisagé associant un groupe de personnalités indépendantes appuyé par des structures techniques existantes.

En s'inspirant de l'expérience de la Commission nationale du Débat Public, et peut-être en l'associant à la démarche nantaise ce qui aurait comme effet de lui conférer un caractère novateur de référence pour d'autres métropoles, cette autorité locale serait chargée de piloter le déroulement et la bonne marche du débat.

Cette commission locale du débat public aurait trois caractéristiques majeures :

- **Une base morale**

Une "charte du débat public métropolitain" serait établie pour définir les grands principes d'organisation et leur adaptation aux thèmes traités.

- **L'autonomie et la souplesse**

La composition de la commission locale sera fondée sur le petit nombre et la variété des profils.

L'innovation doit être recherchée notamment par plusieurs moyens :

- ▶ l'introduction de citoyens lambda aux côtés d'experts
- ▶ la confrontation des points de vue les plus variés
- ▶ l'apport de regards extérieurs
- ▶ la parité, la diversité...

La question de la présence des élus sera évidemment posée.

Nantes métropole marquerait son originalité et sa volonté de franchir une étape démocratique en proposant une commission vraiment autonome.

- **La pérennisation dans le temps**

Cet outil pourrait être pérennisé et utilisé pour d'autres projets du territoire. La composition de la Commission pourrait évidemment varier dans le temps.

Une équipe plurielle pour l'appui technique : Nantes métropole mais pas que...



Pour assurer le bon fonctionnement de la commission locale du débat public et assurer les bonnes conditions d'organisation des échanges, une équipe d'appui technique devra être constituée.

La place prépondérante des services de Nantes métropole va de soi, compte tenu de leur connaissance des dossiers et de leur rôle dans la mise en œuvre des décisions futures. Ces services disposent évidemment des compétences et des éléments d'informations pour assurer l'efficacité de cette équipe d'appui technique à la commission locale du débat public.

Ce rôle majeur des services métropolitains ne doit cependant pas exclure l'association d'autres structures et il apparaît utile que cette équipe soit plurielle.

Parmi les membres de ce "staff", on peut envisager plusieurs participations :

- celle de l'AURAN : elle apparaît évidente, compte tenu à la fois de son expérience historique et de sa capacité à animer le débat territorial métropolitain
- celle des services des communes : ils feront apparaître les non-dits, voire les contradictions entre les espaces
- celle des services d'autres collectivités : la Région a développé des compétences en matière d'animation du territoire qui pourraient être utilement mises à profit.



Un garant des principes retenus : le Conseil de développement ?

Dans l'hypothèse d'un débat public qui serait conduit par une autorité indépendante, le Conseil de développement pourrait jouer le rôle du "garant".

Compte tenu de son implication dans le processus de propositions, il serait à même de vérifier, en toute indépendance, l'application des principes retenus et garantir le bon déroulement des opérations.

La mission du garant pourrait reposer sur les bases suivantes :

- s'assurer du bon déroulement du débat conformément aux principes d'organisation retenus

- faciliter les échanges entre les divers acteurs du débat
- faire respecter le principe de l'information du public
- formuler, si besoin, des suggestions d'adaptation dans l'organisation du débat
- exercer un rôle de recours pour répondre à des demandes qui ne seraient pas ou partiellement satisfaites.

Le "retour" du débat et le suivi des suites



Les décisions publiques, si collective que soit leur élaboration, ne répondent jamais à toutes les attentes. L'organisation du débat public doit donc prévoir, en amont les modalités qui seront celles du "retour" vers les participants. Ces modalités du "retour" et de l'explication des choix sont fondamentales pour ne pas générer des frustrations susceptibles de remettre en cause les acquis du débat public.

Ce retour pourrait prendre plusieurs formes :

- la publication d'un état annuel de l'avancement des projets avec l'engagement de mettre sur la table tous les éléments qui font que la décision avance... ou pas
- l'organisation, selon un rythme à déterminer, d'échanges organisés sur le même mode que ceux du grand débat public, mais avec des moyens plus modestes

- l'utilisation massive des outils numériques pour mettre à disposition permanente les informations sur les projets.

Par ailleurs, l'ouverture d'un débat sur la Loire et les franchissements débouche sur des aménagements qui engagent les 30 ans qui viennent. Il ne faut pas que ce grand débat soit un moment de mobilisation fugace sans lendemain, compte tenu de la nécessité de remettre régulièrement "sur le métier" un certain nombre d'éléments de décision.

Les choix ne sont jamais définitifs et les "chocs" (économiques, sociaux, énergétiques...) peuvent les remettre en cause.

Il faut donc imaginer d'ores et déjà le mode de suivi des décisions publiques qui s'ensuivront.



LE PÉRIMÈTRE DU DÉBAT

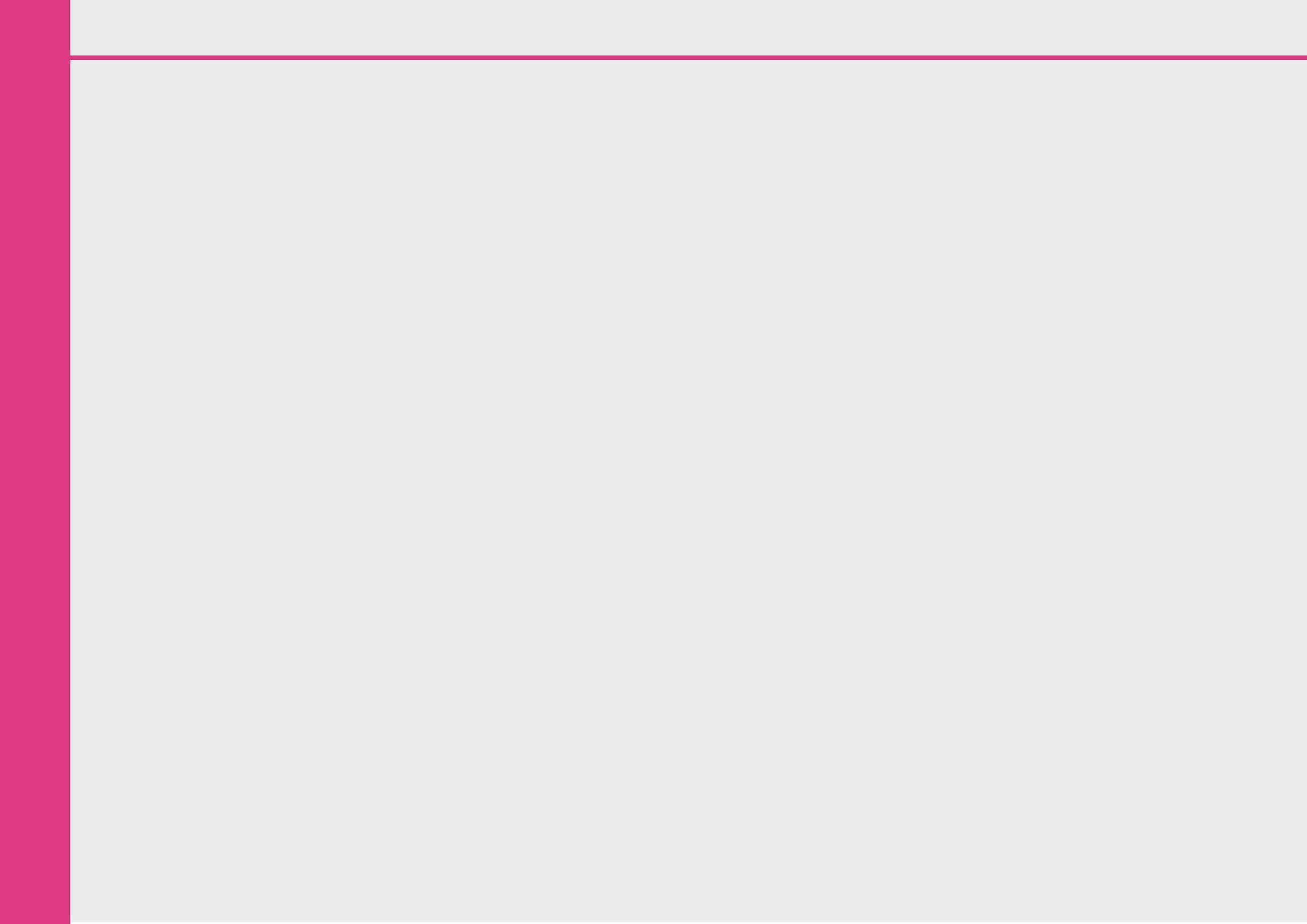
Le débat ne devra pas être appréhendé sous le seul angle géographique et institutionnel. Dans ce cas, les discussions sur le périmètre seraient sans fin : communes, métropole, pôle métropolitain, département, région...

Plutôt que de se poser uniquement des questions administratives, il faut renouveler l'approche et cela est d'autant plus nécessaire que le territoire des habitants correspond rarement à celui des décideurs. L'angle sociologique est tout aussi important et la participation au débat s'opérera davantage en fonction de critères d'utilisation des modes de transport, de positionnement social ou professionnel, de génération que d'appartenance spatiale.

Cette question du périmètre du débat rejoint une des préconisations formulées par le Conseil dans le cadre de ses travaux sur la démarche prospective Nantes 2030 : la nécessité d'inventer des gouvernances thématiques ou ponctuelles, indépendantes des périmètres territoriaux technico-administratifs.

Même s'il faudra forcément, dans certains cas, délimiter des espaces de débat, il n'y a pas de nécessité d'un périmètre prescrit général. Il faut en revanche toucher et sensibiliser tous ceux qui sont concernés indépendamment de leur "carte d'identité territoriale".

Il n'y aura pas "un" mais "des" périmètres. L'expérience de la démarche "Ma ville demain" a montré qu'un périmètre de base pouvait s'adapter aux conditions du débat.





LES OUTILS DU DÉBAT PUBLIC

Une assemblée de citoyens tirés au sort



Notre éducation civique nous conduit à considérer le tirage au sort comme une idée utopique. Pourtant, cette question est de nouveau à l'ordre du jour et l'histoire de la démocratie ne se clôt pas avec le système représentatif. Des réflexions sont conduites à ce sujet dans les Think tanks politiques de toutes obédiences politiques et de nombreux chercheurs enrichissent aujourd'hui ce concept avec leurs travaux.⁶

Méprisée et traitée le plus souvent avec condescendance, la thématique du tirage au sort et de la démocratie prend pourtant tout son sens dans une actualité électorale qui devrait nous conduire à un minimum de réflexion distanciée sur les limites de la délégation de pouvoir. L'introduction de doses de tirage au sort n'est pas la remise en cause de la démocratie représentative ; elle peut au contraire la consolider en lui offrant une nouvelle respiration.

À l'échelle internationale, des expériences existent et sont déjà largement commentées : Colombie britannique, Islande, Irlande... À l'échelle locale, le tirage au sort est d'ores et déjà pratiqué aujourd'hui par les collectivités locales

à travers des formules comme celle des "panels" ou des "ateliers" citoyens, des conférences de consensus... C'est une première étape intéressante mais encore limitée. Elle en appelle d'autres. Le niveau "d'encadrement" des dispositifs mis en œuvre par les collectivités peut encore empêcher une expression totalement libérée.

Nantes métropole marquerait un moment très fort en tentant, à l'échelle locale, la constitution d'une large assemblée de citoyens tirés au sort, dont la mission serait, non pas de choisir tel ou tel équipement proposé pour franchir le fleuve, mais de réinterroger le cadre de départ : comment vivre avec la Loire, comment la traverser, comment l'utiliser, comment la respecter ?

⁶ Bernard Manin, "principes du gouvernement représentatif", Flammarion, réédition 2012), Yves Sintomer, "Petite histoire de l'expérimentation démocratique", La découverte 2011, David Van Reybrouck "Contre les élections", Actes Sud 2013, Intervention de Goulven Boudic au Conseil de développement, http://www.nantes-citoyennete.com/ACTU/131118_Boudic.html

Les caractéristiques générales de cette assemblée citoyenne pourraient être les suivantes :

- un nombre de membres équivalent à celui du Conseil de la Communauté urbaine
- un tirage au sort dont les modalités restent à affiner (tirage au sort intégral, part de volontariat ?) mais qui devra respecter quelques principes : parité, diversité, équilibre territorial, ouverture la plus large pour aller au-delà des seules listes électorales
- une base géographique qui doit être déterminée (sorte de dérogation à l'idée que le périmètre du débat ne doit pas être prescrit...) en fonction des études de flux. L'élargissement à un certain nombre de communes extérieures paraît indispensable
- un appui technique assuré par l'équipe d'accompagnement de la commission locale du débat public, avec le concours éventuel d'experts extérieurs
- des travaux à caractère public
- un temps suffisant de délibération.

Cette assemblée citoyenne ne produirait pas seulement le traditionnel et général "avis citoyen" rendu par les dispositifs de type "panel" mais un cahier de préconisations sur quatre points :

- vivre avec la Loire : la place du fleuve dans la vie quotidienne des habitants
- traverser la Loire : les meilleures conditions de mobilité dans l'espace urbain et donc la question des... franchissements
- utiliser la Loire : le rôle du fleuve, économie, loisirs, transports...
- respecter la Loire : les rives, les questions environnementales...

Ce "parlement" citoyen serait une référence pour les grandes métropoles et conforterait l'image de Nantes dans l'innovation. Il ouvrirait la période à venir qui sera probablement celle d'une certaine "mixité" démocratique dans laquelle se développera une nouvelle alchimie de la représentation, de l'expertise et de l'intervention des habitants.

Dans cette période, la question de l'introduction de dispositifs de tirage au sort, ici ou là, sera d'actualité.



Un laboratoire des expérimentations numériques



Trois grandes raisons plaident pour la mise en œuvre d'outils numériques pour le débat public :

- le numérique bouleverse non seulement l'information mais la capacité citoyenne à se mobiliser pour une cause. Si l'utilisation des outils numériques n'est pas pensée en amont, des mobilisations spontanées peuvent naître (un "tunnel" ou un "pont levant" sont chargés des symboles nécessaires pour en faire rapidement des objets de rejet...). Dans ce domaine, on gagnerait à analyser finement la "bataille" de communication qui s'est jouée autour de Notre Dame de Landes...
- Nantes dispose des ressources nécessaires pour créer un nouveau champ d'expériences pour de nouvelles méthodes d'échanges et de dialogue sur les projets publics. S'appuyer sur des structures locales constituerait une occasion supplémentaire de mobilisation. La proclamation récurrente "Nantes deuxième ville du web" a une occasion d'être vérifiée...
- le numérique offre une capacité de toucher une très large population et de nouvelles catégories d'habitants.

Il ne s'agit pas de faire du "numérique" parce que c'est l'air du temps mais d'abord parce qu'il faut "améliorer" les conditions du débat public, c'est à-dire faire en sorte que les solutions retenues correspondent aux attentes.

Sur cette base, il faut élaborer des outils numériques autonomes et déconnectés du reste du débat pour répondre à deux grands objectifs :

- innover l'ensemble des démarches d'échanges et de discussions par de nouvelles pratiques
- développer une expérimentation capable de constituer une référence en matière de combinaison numérique/participation/coproduction.

La mise en œuvre d'une expérimentation numérique pourrait résulter d'une combinaison d'outils :

- **L'écoute du Web**

On dit déjà beaucoup de choses sur le web... à propos des franchissements, avant même qu'un débat officiel ne soit lancé. Il existe des outils de suivi et d'analyse des conversations web. Cela permet de mesurer la sensibilité spontanée, les éventuelles communautés constituées sur le sujet, d'obtenir des expressions spécifiques et, à l'inverse, d'identifier ceux qui restent à toucher. Des startups nantaises sont spécialisées dans ce domaine.

- **La mise en œuvre de dispositifs d'échanges ouverts**

Dans ce domaine, les outils sont variés et l'intérêt sera de les multiplier : chats en ligne, Wiki-franchissements, labo de concertation, réseaux sociaux...

- **L'utilisation et la valorisation des nouveaux médias en ligne**

On peut capitaliser à Nantes sur de nombreuses expériences inventives en matière de nouveaux médias⁷, quelle que soit leur appellation : contributifs, participatifs... Ces outils touchent de nouveaux publics et ont la capacité de démultiplier les occasions d'échanges et de débats.

- **La datavisualisation : un Hyblab pour la Loire ?**

La datavisualisation permet de donner "à voir" à partir de la masse des données disponibles sur un sujet. Elle permet de construire des narrations. Dans l'esprit du Hyblab⁸ organisé chaque année par le cluster Ouest Médialab⁹ avec les étudiants en journalisme, une manifestation similaire pourrait voir le jour sur la thématique de la Loire et de sa traversée.

- **L'immersion par le numérique**

Il existe aujourd'hui des outils permettant l'immersion dans des situations pour les faire évoluer virtuellement. C'est sur ce type d'outil que la capacité d'invention des développeurs nantais peut être sollicitée. Ces outils permettent l'appropriation par les publics jeunes et surtout le repérage des nouvelles représentations de l'urbain par des catégories de population qui se tiennent généralement à l'écart des concertations traditionnelles.

Un appel à projets ?

Les outils numériques sont existants pour certains et à inventer pour d'autres. L'ouverture d'un grand débat public peut être l'occasion de lancer un appel à projets pour produire l'outil innovant nantais : web-doc, jeu de rôles, serious game ou mélange de tout cela. Pour être fructueux, sans doute faudra-t-il imaginer une rémunération suffisante du lauréat ?

Il y a un principe de créativité à mettre en oeuvre pour éviter que la puissance publique ne fasse que répliquer sur Internet ce qu'elle pratique par ailleurs en matière d'outils de concertation traditionnelle.

Il faut accepter aussi l'existence d'un "débat parallèle" qui ne rentre pas forcément dans le cadre des prescriptions publiques. Il peut y avoir un "festival off" très profitable au "festival officiel". Les outils numériques sont très efficaces pour le off.

⁷ www.medias2030.org

⁸ www.hyblab.fr

⁹ www.ouestmedialab.fr



Small is beautiful : des outils de proximité revisités



Les grandes réunions publiques, la concertation classique à base de dossiers complexes donnent aujourd'hui des résultats limités et favorisent l'expression des publics déjà bien informés. Il faut donc revisiter ces outils au regard des exigences des citoyens d'aujourd'hui et de la nécessité de toucher un maximum d'habitants.

Dans l'esprit initié par "Ma ville demain", il faut faciliter l'appropriation du débat par les citoyens en proposant des objectifs de méthode :

- des rencontres à faible effectif pour permettre une expression précise des rencontres ne dépassant pas 10-20 personnes
- des rencontres sur les lieux de vie, de travail, de loisirs
- des rencontres de type "Tupperware" (les politiques sont capables de se mobiliser plusieurs semaines pour faire du porte-à porte en cas d'élections, pourquoi pas pour une autre cause ?)

- des rencontres impliquant les dispositifs participatifs existants, notamment les conseils de quartiers mais aussi toute la gamme existante des dispositifs participatifs
- des rencontres sur la base d'outils qui "donnent à voir". S'agissant d'échanger sur la manière de vivre avec la Loire, les rencontres de proximité doivent s'appuyer sur l'utilisation de tous les moyens, notamment numériques, qui permettent de visualiser les lieux et leurs aménagements.

Les médias locaux

Dans le rapport à la proximité, les médias locaux (quotidiens, hebdomadaires, radios, télévisions) jouent évidemment un rôle majeur. Au delà du seul suivi de l'actualité du débat, ces médias ont une capacité importante d'innovation et d'intervention pour démultiplier les échanges et enrichir leur qualité. Parmi les initiatives de ces médias, on pourrait imaginer des processus d'auditions, des débats d'acteurs, des rencontres spécifiques... Ces initiatives sont libres et indépendantes et ne doivent pas être instrumentalisées par la puissance publique.

Cette panoplie d'outils de rencontres, avec les documents qui les accompagnent, doit permettre de donner à la fois une vision globale des enjeux et de traiter les questions de proximité. Les citoyens doivent comprendre les grandes données des problèmes posés et en même temps obtenir des réponses sur des questions très précises concernant l'impact de l'équipement sur leur lieu de vie ou leur accès au travail, aux loisirs...

Cette logique de la broderie urbaine en matière de concertation a été assez bien illustrée à l'occasion des concertations conduites sur la réalisation des lignes de tramway nantaises. Le niveau de discussion descendu jusqu'à la porte des garages et des sorties d'immeubles a permis à la fois des modifications du projet initial et une large acceptation des décisions.

Ne pas abuser des effets de mode

Les rencontres dites "participatives" ont intégré depuis quelques années les méthodes de la rencontre collective divisée en petits groupes pour obtenir l'expression de ceux qui ne prennent guère la parole dans les séances publiques classiques. Cette méthode plait le plus souvent aux participants puisqu'ils y trouvent une forme de liberté et de convivialité. Cette méthode a beaucoup d'intérêt puisqu'elle modifie la nature des échanges en créant une forme d'égalité entre les participants. Elle a aussi ses dérives. Une certaine forme de banalisation aboutit qu'on se contente souvent de la "mise en scène" participative, agrémentée de l'utilisation abondante de post-its dont la synthèse peut se révéler hasardeuse, voire un peu "orientée".



Un débat public marqué par le concept du "design"



Le "design" des politiques publiques est un concept nouveau mis au goût du jour, notamment par "la 27e Région"¹⁰, le laboratoire d'innovation publique lancé par l'Association des Régions de France.

L'idée est fondée sur le principe "À quoi ressemblerait l'action publique si elle était conçue avec et pour les populations ?" et s'appuie sur une remise en cause du "management public" pour lequel l'habitant a plus une valeur de consultation que de construction.

L'utilisation de ce concept est particulièrement adapté au débat public sur plusieurs points :

- l'intérêt de ne pas se contenter des données de départ. Dans le cas précis des franchissements de Loire, il faut d'abord se poser la question sur... la question posée. Les éléments fournis par ceux qui sont en charge de la décision sont-ils suffisants ? Sont-ils les bons et sont-ils vraiment partagés par ceux auxquels la décision s'applique ?
- le souci de se centrer sur l'utilisateur et faire appel à l'empathie : il faut aller plus loin que le simple déclaratif des habitants qui peuvent parfois exprimer la conformité à un air du temps et masquer le ressenti véritable. La méthode

du "design" a pour objectif de rechercher la solution qui marche plutôt que la meilleure "en théorie"

- la nécessité de poser des questions originales comme par exemple celle qui consiste à interroger les "utilisateurs extrêmes" (du franchiseur occasionnel à celui qui traverse la Loire 10 fois par jour... ou qui ne la traverse jamais)
- la recherche des expériences analogues
- l'utilisation des outils nouveaux et des possibilités offertes par le numérique.

Le débat public sur les franchissements comportera une dimension prospective qui obligera à réinterroger en permanence le cadre donné au départ. En ce sens, le concept de design des politiques publiques s'applique parfaitement au sujet.

Cette notion de design des politiques publiques est encore très expérimentale. Elle est pourtant une des bases de la refondation de la fabrication des politiques publiques. Le territoire dispose de ressources en termes d'expériences et d'études dont il ne faut pas se priver.¹¹

¹⁰ <http://blog.la27eregion.fr>

¹¹ Plate-forme régionale d'innovation Design'in, pilotée par Olivier Ryckewaert



Gestion du temps, infrastructures "molles"...

À de nombreuses reprises, le Conseil de développement a proposé que la réflexion sur la gestion de la ville intègre la question des temporalités urbaines. Construire de nouvelles infrastructures, créer de nouveaux services ne peut se faire sans prise en compte des temps d'usage des habitants.

Cette nécessaire "gestion du temps", déjà initiée par certains territoires, prend une nouvelle dimension quand on la couple avec le développement exponentiel d'une société de la connexion numérique quasi-permanente.

Chaque habitant gère aujourd'hui un temps individuel en essayant de l'optimiser grâce aux outils qui lui permettent de disposer en temps réel des meilleures informations sur sa vie quotidienne.

Dès lors, une question complexe se pose aux grandes métropoles, comme aux plus petits territoires : les infrastructures "physiques" de mobilité, de même que d'autres services, doivent-elles être multipliées sans réfléchir aux temps d'usage et surtout à la capacité des habitants de disposer en ligne de

toutes les informations sur les trafics leur permettant d'optimiser leurs déplacements ?

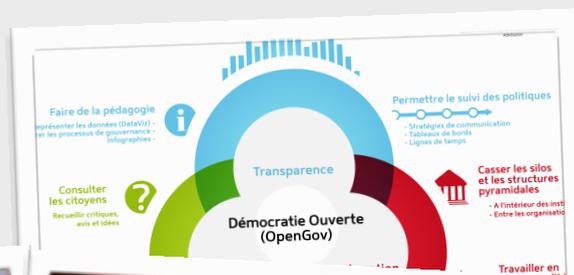
Certains prospectivistes insistent aujourd'hui sur l'importance de ce qu'ils nomment les "infrastructures molles"¹² véhiculant les flux d'information, lesquelles deviennent aussi importantes que les "infrastructures physiques" par lesquelles transitent les biens et les personnes.

Il ne s'agit pas de substituer les unes aux autres mais de les combiner pour anticiper le fonctionnement futur des Villes. Au moment où la métropole nantaise doit faire de grands choix en matière de mobilité, une telle réflexion mérite intérêt.

¹² "Learning from software", Serge Wachter dans la revue en ligne Métropolitiques, novembre 2013, <http://www.metropolitiques.eu/Learning-from-software.htm>

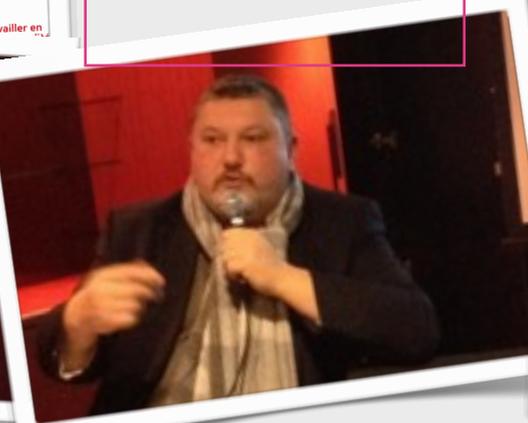
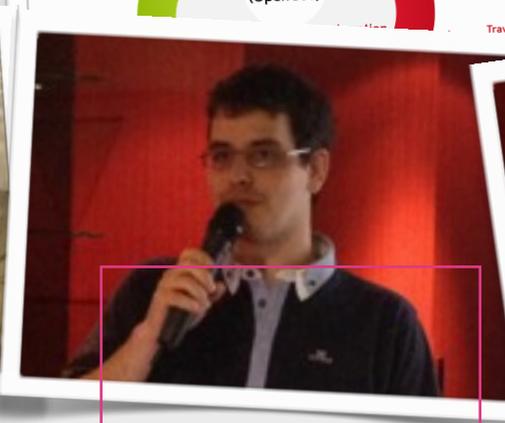
Comment débattre des grands projets ?
Les enseignements des grands débats publics en France

Rencontre avec **Jacques Archimbaud** et **Laurence Monnoyer-Smith**, Vice-Présidents de la **Commission Nationale du Débat Public**



"Design" des politiques publiques
Une nouvelle conception de l'action publique ?

Rencontre avec **Olivier Ryckewaert**, Directeur de la Plate-forme Régionale d'Innovation "Design" des Pays de la Loire



La révolution numérique change-t-elle les conditions du débat public ?
De nouveaux outils peuvent-ils améliorer la qualité du débat ?

Rencontre avec **Fabien Poulard**, Docteur en informatique, Fondateur de la startup Dictanova

Intervention de **Jacques Gagneur**, Expert des politiques publiques de déplacement

Tirage au sort et démocratie
Expériences et perspectives

Rencontre avec
Goulven Boudic, Professeur de
science politique



Forums d'acteurs
Une démarche de
prospective collective au service
de territoire



**Nouvelles méthodes de co-
production, concertation,
mobilisation dans le débat public**

Rencontre avec
Christoph Von Fischer
Expert européen en co-construction
de stratégies de développement
et de projets urbains

DES RESSOURCES

Groupe informel **Labo citoyen numérique**



avec

**Julien Kostrèche, Philippe Roux, Fabien Poulard, Ingrid Berthé, Franck Barrau,
Stéphanie Rabaud, Patrick Ardois, Pascal Couffin, Walter Bonomo**



Le futur Pont Jean-Jacques Bosc à Bordeaux

Une expérience originale de co-construction d'un projet urbain

En 2007, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de réaliser un nouveau franchissement urbain au sud de la ville. La CUB a souhaité, à cette occasion, une concertation faisant une large place à la co-construction, avec des options ouvertes : pont, tunnel, téléphérique...

Un processus, auquel le Conseil de développement de la CUB a largement participé, a permis la mise en œuvre d'un dispositif de co-construction très intéressant.

Première étape : l'élaboration d'une charte prévoyant deux ans de concertation et un périmètre géographique de 4 communes. La CUB s'est engagée à apporter aux citoyens l'information la plus complète, à garantir l'écoute des attentes et à justifier les choix retenus.

Deuxième étape : la création de deux instances

- les garants : Loïc Blondiaux et Jean Laffont, personnalités extérieures chargées de garantir l'impartialité de la concertation, la transparence de l'information, l'expression de tous et l'écoute mutuelle
- un Comité Permanent de la Concertation regroupant des représentants de la CUB et des communes concernées, les garants, des repré-

sentants d'acteurs associés au projet (Etat, SNCF...) et des représentants des associations intéressées par le projet.

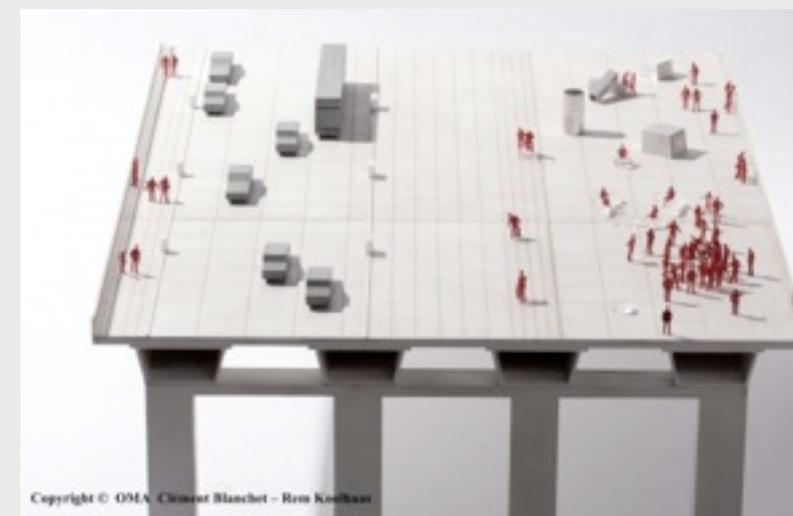
Troisième étape : la mise en place des outils : site internet, forum internet animé par un modérateur, réunions publiques, ateliers thématiques, registres...

Quatrième étape : l'information et l'élaboration d'un Livre blanc de la concertation.

Cinquième étape : les réunions pour mobiliser les citoyens et les associations intéressées.

Des ateliers de travail sur trois thèmes ont complété les réunions publiques : mobilité et transports, impacts environnementaux du projet, le pont comme espace public. Ces ateliers ont regroupé entre vingt et cinquante participants, représentants d'organismes ou citoyens à titre personnel et ont permis de dégager un consensus autour de l'idée du pont.

Originalité du travail collectif sur l'idée de Pont : un forum ouvert d'une journée entière avec des participants auto-organisé en ateliers éphémères et en tables rondes a permis l'émergence des



idées créatives : échoppes, bancs publics, circulation piétonne...

La restitution de l'ensemble a eu lieu devant 300 personnes et les élus de la CUB. Fait rare : ce sont les citoyens qui ont parlé et les élus qui ont écouté...

Par ailleurs, le Comité permanent de la concertation a été associé à la rédaction du pré-programme servant de base à l'avis de concours public. Deux membres de ce Comité ont été invités à participer au jury de concours.

Enfin, la CUB a décidé de recruter un animateur assurant le lien entre les participants à la concertation - élus, services techniques, institutions et société civile - pendant toute la durée du projet, jusqu'en 2017.



Source : Christophe Beurois, Médiation et Environnement, Institut de la Concertation



AUTORITÉ DU DÉBAT

COMMISSION LOCALE DU DÉBAT

Autorité morale de pilotage
composée de personnalités
indépendantes du maître
d'ouvrage



← Appui
structures techniques existantes
(Nantes métropole et d'autres)



Périmètre du débat
plutôt sociologique
que géographique

Garant du débat
(respect des principes)
Conseil de développe-
ment ?



OUTILS DU DÉBAT PUBLIC



Assemblée de citoyens
tirés au sort
(interroger le cadre du débat)



Laboratoire numérique expérimental
(multiplier les outils, multiplier les publics,
appropriation ludique)



Outils de rencontres
de proximité revisités



"Design" du débat
L'habitant a une valeur de construction,
pas seulement de consultation

LE SOCLE DU DÉBAT

Pouvoir débattre...
du débat



La parole à tous



Échanges "élus-citoyens"
mais aussi "citoyens-citoyens"



Croiser l'ascendant
et le descendant



Information ouverte
(open data)



Capter la diversité
et la subjectivité





FRANCHISSEMENTS DE LOIRE COEUR MÉTROPOLITAIN

UN DÉBAT PUBLIC OUVERT À TOUS

Principes, méthodes, outils



www.nantes-citoyennete.com
Conseil de développement de Nantes métropole
tour Bretagne - 44047 Nantes cedex 01 - 02 40 99 49 36
conseildedeveloppement@nantes-citoyennete.com
@c2dnantes

AVRIL 2014